

# Pour vous aider à accélérer le processus

## Liste de vérification des documents pour demande de prêt hypothécaire

Afin de mieux vous servir, ainsi que vos clients, voici des directives relatives à la documentation requise lors des soumissions de demande de prêt hypothécaire B2B Banque. La situation de chaque client est unique et des documents supplémentaires peuvent être exigés dans certains cas.

### Résidences unifamiliales standards

#### Renseignements relatifs à la propriété

- Contrat d'achat et de vente, y compris toute dérogation
- Inscription au Service inter-agences (MLS)
- Coordonnées du notaire/de l'avocat retenu pour la clôture, y compris son nom, le nom du cabinet, l'adresse du cabinet, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur

#### Renseignements relatifs à la mise de fonds initiale (le cas échéant)

- Relevés d'épargne ou de placement des 90 derniers jours
- Copie du contrat de vente d'une propriété existante
- Lettre de don avec une copie du relevé bancaire du donateur indiquant la source du don

#### Vérification de l'emploi

- Lettre de confirmation d'emploi
- Relevé de paie le plus récent
- Avis de cotisation (ADC) ou T4 des 2 dernières années (si les revenus du client fluctuent)

Les demandes de prêt hypothécaire pour les **propriétés locatives**, les **travailleurs autonomes** et les **crédit-relais**, ou pour les clients qui ont récemment déclaré **faillite**, exigent la production des documents indiqués ci-dessus et des documents supplémentaires suivants, le cas échéant :

### Propriétés locatives

- T1 Générale la plus récente, y compris l'État des loyers de biens immeubles (T776), et l'Avis de cotisation (ADC) correspondant pour confirmer les loyers reçus

#### OU

- Au moins 2 des documents suivants :
  - Bail de location signé par les deux parties ou attestation du locataire
  - Preuve des dépôts de loyer dans le compte bancaire de l'emprunteur pour les 3 derniers mois
  - Valeur du loyer courant fournie par un évaluateur approuvé par B2B Banque

#### OU

- Si la propriété n'est pas encore louée, valeur du loyer courant fournie par un évaluateur approuvé par B2B Banque et confirmation faisant état d'actifs liquides équivalant à 3 mois de loyer

**Travailleur autonome**

- T1 Générale et Avis de cotisation (ADC) des 2 dernières années
- Inscription à la TVH
- Articles d'incorporation, plus 2 ans d'états financiers (seulement si incorporé)
- Numéro du permis d'exploitation de l'entreprise

**Programme pour travailleur autonome avec relevé bancaire de l'entreprise**

- Relevés bancaires de l'entreprise des 6 derniers mois
- Lettre de déclaration des revenus et dépenses fournie par le demandeur
- Preuve que l'entreprise existe depuis au moins 2 ans

**Crédit-relais**

- Contrat d'achat et de vente ferme
- Relevé hypothécaire de la propriété faisant l'objet de la vente

**Faillite du client au cours des 7 dernières années**

- Documents relatifs à la faillite ou à la proposition de consommateur
- Historique de 12 mois de paiements hypothécaires

**Les signatures électroniques sont maintenant acceptées sur un plus grand nombre de documents hypothécaires**

Pour mieux vous servir, nous acceptons les signatures électroniques<sup>1</sup> sur les documents hypothécaires suivants :



- |   |  |
|---|--|
| ✓ Lettre d'engagement hypothécaire <sup>2</sup> | ✓ Formulaire de consentement               |
| ✓ Annexe pour divulgation à un coemprunteur     | ✓ Lettre d'emploi                          |
| ✓ Lettre de mise de fonds provenant d'un don    | ✓ Déclaration des revenus et des dépenses  |
| ✓ Demande de prêt hypothécaire                  | ✓ Contrat d'achat et de vente <sup>3</sup> |

B2B Banque fournit un soutien régional dédié et une présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires.

Pour en savoir plus, veuillez visiter le site [b2bbanque.com/prets-hypothecaires](https://www.b2bbanque.com/prets-hypothecaires) ou appelez-nous au **1 866 884-9407**.

1. B2B Banque se réserve le droit de demander une signature manuscrite dans certaines circonstances ou lorsque la loi l'exige. 2. Nous accepterons la signature électronique sur la lettre d'engagement hypothécaire initiale, mais la lettre d'engagement hypothécaire finale devra être signée à l'encre au bureau de l'avocat ou en présence d'un représentant de First Canadian Title. 3. Les signatures électroniques ont été acceptées précédemment par B2B Banque pour les contrats d'achat et de vente. Tous les prêts hypothécaires sont déboursés et administrés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. La souplesse en matière de remboursement de la dette est accordée en fonction de la qualité d'ensemble de la demande. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et/ou d'administrateur de compte, et ne fournit aucun conseil de placement. Il incombe aux courtiers et aux conseillers financiers, et non à B2B Banque, de déterminer si les produits et services conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. Les produits et les services de B2B Banque sont offerts exclusivement par l'entremise d'intermédiaires financiers. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à l'emprunteur à une plus grande souplesse dans le remboursement de la dette. Tous les prêts, hypothécaires ou autres, et les marges de crédit font l'objet d'une approbation du crédit. Les illustrations et exemples fournis ne sont présentés qu'à titre indicatif. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.